

A LA FRAICHE
Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 27 Rue de Moreuil
80110 MOREUIL
899 550 495 RCS AMIENS

**PROCES VERBAL DE DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE**

Madame Hind MELLAH, Associée unique et Présidente de la Société A LA FRAICHE,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Transfert du siège social ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE Décision

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société au 27 Rue de Moreuil, 80110 Moreuil.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié de la manière suivante :

ARTICLE 4 - Siège social

« Le siège social est fixé à Moreuil (80110), 27 Rue de Moreuil.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département par simple décision de l'organe dirigeant, sous réserve de ratification par l'associé unique ou par la prochaine assemblée, et en tout autre lieu suivant décision de l'associé unique ou décision collective extraordinaire des associés »

DEUXIEME Décision

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par L'Associée unique.

31/01/2026

Le _____

Signé par :

Hind MELLAH

F3440B7E436F4A5...

Hind MELLAH